



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit privé et carrières judiciaires

de l'Université Paris-Sud

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris-Sud

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit privé et carrières judiciaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008779

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Sceaux

- Délocalisation(s) :

Pour la spécialité *Droit et histoire de l'Eglise*, délocalisation de certains enseignements à la Faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris (Paris 6<sup>e</sup>)

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Droit privé et carrières judiciaires* assure une formation juridique généraliste en droit privé et a pour vocation de permettre aux diplômés d'envisager une activité universitaire ou l'accès aux professions juridiques de haut niveau dans les entreprises ou administrations et aux carrières judiciaires, après concours ou examens d'entrée. Elle est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit.

Elle comprend une première année de master (M1) conçue comme un tronc commun d'approfondissement du droit privé et s'articule ensuite en sept spécialités en master 2 : *Droit privé fondamental, Droit des contrats, Droit et histoire de l'Eglise, Professions judiciaires - droit processuel, Droit pénal et pratique du droit pénal, Droit de la responsabilité médicale* et une spécialité d'ouverture commune à plusieurs mentions de l'établissement *Compétences complémentaires en management des organisations*.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit privé et carrières judiciaires* est issue d'une restructuration de l'ancienne mention *Droit fondamental et appliqué et droit de l'entreprise* qui a été scindée en plusieurs mentions afin de rendre l'affichage des formations plus lisible. Elle assure une formation généraliste solide, alliant utilement théorie et pratique. Elle se justifie dans l'offre de formation de l'établissement, à côté des mentions de droit privé plus spécialisées, et apparaît incontournable dans une université eu égard aux perspectives de débouchés professionnels qu'elle offre. La lisibilité de l'architecture de la formation entre le M1 et le M2 est bonne. La première année permet l'approfondissement du droit privé avec un tronc commun de matières obligatoires en droit civil, droit commercial et en procédure civile et une pré-spécialisation grâce à une palette de cours optionnels. En M2, les enseignements sont regroupés en plusieurs unités avec rédaction d'un mémoire de recherche et/ou d'un rapport de stage selon les spécialités et les orientations choisies par l'étudiant. La mention intègre opportunément des enseignements de langues étrangères proposés en M1 et en M2. Des compétences transdisciplinaires sont acquises dans toutes les spécialités par des cours d'histoire et histoire du droit, de droit public et privé et par du droit international et communautaire. On regrettera que la formation ne propose pas le C2i2 et que la politique des stages se limite à la deuxième année de master avec la réalisation d'un stage obligatoire dans les spécialités professionnelles. En conclusion, la formation est satisfaisante au regard de ses objectifs, de sa structure et des modalités pédagogiques.

Sur le plan scientifique, la mention est rattachée à trois centres de recherche (Centre de recherche en droit de l'immatériel – CERDI –, Droit et sociétés religieuses – DSR – et l'Institut droit éthique et patrimoine – DEP), un adossement qui a des retombées directes pour les étudiants de M2 qui sont associés aux divers colloques, manifestations scientifiques et réunions de doctorants organisés et qui profitent des fonds documentaires de ces centres. On relèvera néanmoins que les liens entre les spécialités et les laboratoires de recherche n'existent pas dans toutes les spécialités (ex : spécialité *Droit de la responsabilité médicale*).

La mention tire profit de liens tissés avec des entreprises, des cabinets d'avocat ou des administrations qui accueillent les étudiants de M2 en stage. Ces liens contribuent à accroître les débouchés pour les diplômés, mais ils ne sont formalisés par aucun partenariat sur lequel pourrait s'adosser la mention. Les échanges et partenariats internationaux sont également peu formalisés et peu nombreux. Des liens pédagogiques avec d'autres universités françaises sont en revanche institutionnalisés pour deux spécialités de M2 avec la Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris, pour la spécialité *Droit et histoire de l'Eglise*, et avec la Faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry, pour la spécialité *Droit de la responsabilité médicale*. L'Institut d'études judiciaires est présenté également comme un partenaire privilégié, mais sans que soient établis concrètement les liens avec la formation. Le positionnement de la mention est donc satisfaisant en raison d'un bon adossement à la recherche, de liens avec le monde professionnel et de partenariats institutionnels.

L'attractivité de la formation est réelle. En M1, les effectifs sont en progression pour les trois années (entre 40 en 2010 et 116 en 2012), mais restent limités, car la mention *Droit privé et carrières judiciaires* entre en concurrence avec les mentions *Droit des affaires* et *Droit de l'innovation, de la communication et de la culture* pour les débouchés vers les carrières juridiques et judiciaires. L'attractivité des M2 est bonne avec un effectif qui oscille entre 118 et 132 toutes spécialités confondues. Le taux de réussite en M1 a progressé pour atteindre 79 et 75 % les deux dernières années. En M2, le taux de réussite est bon chaque année puisqu'il se situe entre 80 et 90 %. L'insertion professionnelle des diplômés est satisfaisante selon le dossier : les enquêtes mises en place par l'établissement, dont on ne connaît pas les modalités et dont les résultats sont renseignés seulement pour les années 2008-2009 et 2009-2010, font état d'un taux d'insertion qui oscille entre 84,6 % et 98 %. L'attractivité de la formation et l'insertion des diplômés apparaissent donc satisfaisantes, mais le dossier est insuffisamment renseigné concernant ce dernier point.

Concernant le pilotage de la formation, on relèvera d'abord la grande qualité de l'équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs de Paris-Sud membres des laboratoires de rattachement, mais aussi d'enseignants d'autres universités et d'intervenants professionnels de haut niveau pour les spécialités. Les moyens et modalités de pilotage de la formation apparaissent insuffisants. On relève d'abord qu'il n'y a pas de moyens administratifs propres pour la gestion de la formation. Ensuite, aucun organe collégial, à l'exemple d'un conseil de perfectionnement n'a été créé pour la mention ou pour chaque spécialité ; il n'y a pas de suivi des compétences de l'étudiant en M2. On note néanmoins une évaluation des enseignements par le biais d'un questionnaire distribué aux étudiants, mais dont les résultats sont peu renseignés et une auto-évaluation de la mention réalisée de manière assez objective au regard du questionnaire joint au dossier. Concernant les autres documents joints, on peut regretter que la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ne soit pas actualisée, qu'il n'y ait pas d'annexe descriptive de diplôme (ADD) pour chaque M2, ni de portefeuille de compétences ou un livret de l'étudiant. Au regard du dossier, la formation apparaît pilotée de manière trop informelle.



- Points forts :
  - Lisibilité, cohérence et attractivité de l'offre de formation.
  - Qualité de l'équipe pédagogique académique et professionnelle.
  
- Points faibles :
  - Pilotage de la mention trop informel.
  - Suivi insuffisant des diplômés.
  - Fiche RNCP non actualisée et absence de l'ADD de certaines spécialités.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait mettre en place des conseils des perfectionnements pour la mention ou les spécialités, actualiser toutes les données sur la fiche RNCP et prévoir une ADD pour chaque M2. Il serait judicieux de prévoir un portefeuille de compétences et un livret de l'étudiant pour la formation.



# Evaluation par spécialité

## Droit privé fondamental

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Sceaux

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité recherche *Droit privé fondamental* forme des juristes privatistes de haut niveau ayant des connaissances approfondies dans les matières fondamentales du droit privé que sont le droit du patrimoine, le droit de la personne et la théorie général du droit. La spécialité propose une formation à la recherche et permet la poursuite des études en doctorat de droit privé. Elle mène également aux professions judiciaires. La formation est accessible à tout étudiant titulaire d'un master 1 en Droit, après une sélection par le directeur de la spécialité.

- Appréciation :

Les enseignements sont organisés de manière équilibrée et cohérente sur deux semestres avec des cours et séminaires obligatoires dans les matières fondamentales et un jeu d'options permettant l'acquisition de connaissances spécifiques en droit pénal et droit international privé par exemple. La professionnalisation des étudiants est assurée par la rédaction d'un mémoire ou un stage, mais aussi par des ateliers professionnalisants, non maquettés, au cours desquels les étudiants rencontrent des professionnels. Cette très bonne formation généraliste permet aux étudiants de se préparer aux différents concours pour accéder aux professions juridiques et judiciaires ou de poursuivre en doctorat. On regrettera néanmoins que les seules compétences transversales et additionnelles développées résultent d'enseignements optionnels en histoire du droit privé, la formation ne prévoyant ni cours de langues, ni C2i2. Dans l'ensemble, les objectifs de la formation et les modalités pédagogiques sont satisfaisants.

La spécialité est très attractive avec 350 candidatures environ chaque année pour une vingtaine à une trentaine d'étudiants inscrits. Le taux de réussite est bon puisqu'il se situe entre 83 % et 95 % selon les années. L'analyse du devenir des diplômés est rendue difficile en raison du faible taux de réponses données à l'enquête d'insertion réalisée chaque année et du caractère très général des informations fournies dans le dossier. On apprend néanmoins que le taux de poursuite en doctorat est assez faible (deux étudiants sur la période précédente) et que certains des diplômés poursuivent leur formation en passant les concours et examen d'accès aux professions judiciaires. Il apparaît cohérent au vu de ces éléments que la spécialité sollicite une finalité indifférenciée. Si l'attractivité de la formation est très bonne, le dossier ne permet pas d'apprécier avec suffisamment de précision le devenir des diplômés en dehors de ceux, peu nombreux d'ailleurs pour une spécialité recherche, qui poursuivent en thèse.

La spécialité est dirigée par un professeur responsable de la mention. L'équipe pédagogique est composée de 11 enseignants-chercheurs spécialisés dans les matières enseignées et de trois professionnels, ce qui est cohérent pour une spécialité recherche. Concernant les modalités de pilotage, on note la réunion une fois par an d'un conseil composé des intervenants de la spécialité qui fixe les attentes pédagogiques et réfléchit au besoin sur le fonctionnement de la formation. Quant à l'évaluation des enseignements, elle se fait chaque année pour les étudiants sortants par le biais d'un questionnaire et d'une réunion avec le directeur, mais les résultats de cette évaluation ne sont pas donnés et ne font l'objet d'aucune analyse. Enfin, concernant les documents joints au dossier, on regrette que la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ne soit pas actualisée et qu'il n'y ait pas d'annexe descriptive de diplôme (ADD). En conclusion, si le pilotage de la spécialité existe, il n'est pas assez formalisé.



- Points forts :
  - Très bonne formation généraliste permettant de réussir les différents concours pour accéder aux professions juridiques ou judiciaires ou de poursuivre en doctorat.
  - Qualité de l'équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les matières enseignées, mais aussi de professionnels de haut niveau.
  - Attractivité de la formation.
  
- Points faibles :
  - Faiblesse du nombre de diplômés poursuivant en thèse de doctorat pour une spécialité recherche.
  - Absence de compétences additionnelles en langues et informatique.
  - Suivi des diplômés limité.
  - Fiche RNCP non actualisée et incomplète et absence d'ADD de la formation.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il serait judicieux d'inciter à la création d'une association des anciens étudiants pour renforcer le suivi des diplômés.

Il faudrait actualiser toutes les données sur la fiche RNCP et prévoir l'ADD de la formation.



## Droit des contrats

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

*Sceaux*

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité indifférenciée *Droit des contrats* forme des juristes spécialisés en droit des contrats, avec une approche théorique, pratique et transversale de la matière. La formation est accessible à tout étudiant titulaire d'un master 1 en droit, après une sélection sur dossier par le directeur de la spécialité. Elle vise à former de futurs doctorants et enseignants-chercheurs, mais aussi à permettre aux diplômés d'accéder aux professions de conseils juridiques, d'avocats et de magistrats et donc de se préparer aux concours y afférant.

- Appréciation :

La formation offre une grande diversité d'enseignements par son approche transversale de la matière avec des cours de droit international, droit public, droit des affaires, histoire du droit des contrats. Les enseignements sont organisés de manière lisible, mais déséquilibrée sur les deux semestres (cinq séminaires fondamentaux au premier semestre (150h) et un séminaire d'ouverture au second (45h) sans justification particulière. La professionnalisation des étudiants est assurée essentiellement par la rédaction d'un mémoire ou un stage de trois mois minimum. On regrettera que l'adossement de la formation aux différents laboratoires de rattachement ne soit pas renseignée et le caractère limité des compétences transversales développées, la formation ne prévoyant ni cours de langues, ni C2i2, ni module d'insertion professionnelle. Les objectifs de la spécialité et les modalités pédagogiques restent toutefois satisfaisants dans l'ensemble sans point faible majeur.

La spécialité est très attractive avec 350 candidatures environ chaque année pour un peu plus d'une vingtaine d'étudiants inscrits. Le taux de réussite est satisfaisant entre 80 et 90 %. L'analyse précise du devenir des diplômés est impossible en raison d'un taux de réponse trop faible à l'enquête d'insertion réalisée. Aucun chiffre n'est d'ailleurs donné sauf pour le doctorat pour lequel le taux de poursuite n'est pas négligeable (deux à trois étudiants doctorants par promotion). Si le dossier permet de conclure à une forte attractivité de cette spécialité, il présente des lacunes sur l'insertion professionnelle rendant l'appréciation difficile sur ce dernier point.

L'équipe pédagogique de la spécialité est composée de neuf enseignants-chercheurs spécialisés dans les matières enseignées, d'un avocat et d'un juriste d'entreprise. Les modalités de pilotage exposées dans le dossier consistent dans une évaluation de la formation et des enseignements effectuée par des fiches individuelles remplies par les étudiants sortants et remises aux directeurs qui en tiennent compte dans un souci d'amélioration de la formation. Enfin, concernant les documents joints au dossier, on regrette que la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ne soit pas actualisée et qu'il n'y ait pas d'annexe descriptive de diplôme (ADD). Le pilotage de la formation n'apparaît pas satisfaisant, car trop informel.

- Points forts :

- Approche transversale du droit des contrats.
- Qualité de l'équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les matières enseignées, mais aussi de professionnels.
- Attractivité de la formation.

- Points faibles :

- Suivi des diplômés limité.
- Fiche RNCP non actualisée et incomplète et absence de fiche ADD.



- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait renforcer le pilotage de la formation en mettant en place un organe collégial de pilotage (comme un conseil de perfectionnement). Il serait judicieux de mettre en place une association des anciens étudiants pour renforcer le suivi des diplômés.

Il faudrait actualiser les données sur la fiche RNCP et prévoir l'ADD de la formation.



## Droit et histoire de l'Eglise

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Sceaux

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) :

Délocalisation de certains enseignements à la Faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris (ICP) (Paris 6<sup>e</sup>)

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité recherche *Droit et histoire de l'Eglise* forme des juristes ayant des connaissances approfondies en histoire du droit, droit canonique positif, jurisprudence matrimoniale et fait religieux. Cette formation de haut niveau a pour objectif de permettre aux diplômés de poursuivre en thèse en histoire du droit, d'accéder après concours à la magistrature ou la haute fonction publique ou d'occuper de hautes responsabilités administratives dans l'Église ou les juridictions ecclésiastiques. Les étudiants qui intègrent la formation sont titulaires d'une première année de master de droit ou d'une licence en droit canonique de l'Institut catholique de Paris ou bien d'un diplôme étranger équivalent.

- Appréciation :

La spécialité *Droit et histoire de l'Eglise* fonctionne sur la base d'un partenariat institutionnalisé avec la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris (ICP). La formation comprend un tronc commun obligatoire en histoire du droit canonique et des institutions ecclésiastiques, et des options qui permettent une spécialisation en droit canonique contemporain ou en histoire du droit. La formation par la recherche se fait par la réalisation d'un mémoire et l'adossement de la formation au centre Droit et Sociétés religieuses permet aux étudiants d'assister aux nombreuses conférences du programme international de formation doctorale piloté par le centre. Les compétences transversales développées sont limitées : le dossier évoque la maîtrise nécessaire des langues étrangères et du latin, mais aucun cours n'est maquetté. Néanmoins, la formation est originale dans ses objectifs et les modalités pédagogiques sont satisfaisantes dans l'ensemble.

La spécialité présente une forte attractivité auprès des étudiants français et étrangers, étant la seule en France possédant cette orientation. Le taux de réussite apparaît faible, mais en progression puisqu'il passe de 50 à 75 % sur les trois dernières années. 30 à 35 % des diplômés poursuivent en thèse à Paris-Sud, à l'ICP ou dans leur pays d'origine. Les autres diplômés exercent leur activité dans l'Église ou passent des concours administratifs, mais le dossier ne fournit hélas ni données chiffrées, ni explications précises.

La spécialité est dirigée par l'un des co-directeurs de la mention. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants connus en France et à l'étranger pour leur spécialisation en histoire du droit canonique ou en droit canonique positif. Certains sont membres de l'équipe Droit et Sociétés religieuses de Paris-Sud et les autres sont des enseignants de l'Institut catholique de Paris avec un véritable partenariat entre les établissements. Les modalités de pilotage sont peu renseignées. Le dossier ne fait état d'aucune évaluation des enseignements par les étudiants, ni de portefeuille de compétences ou livret de l'étudiant. Il n'existe pas d'organe collégial de pilotage institutionnalisé, mais les enseignants des deux établissements se concertent trois fois par an. Enfin, la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) n'est pas actualisée et est incomplète et il n'y a pas d'annexe descriptive de diplôme (ADD). En conclusion, on relève l'existence d'une très bonne équipe pédagogique, mais un pilotage qui est insuffisant ou insuffisamment renseigné.



- Points forts :
  - Formation originale unique en France.
  - Qualité de l'équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs connus en France et à l'étranger et spécialistes des matières enseignées.
  - Partenariat avec la Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris.
  
- Points faibles :
  - Absence de cours de langues intégrés.
  - Absence de pilotage formalisé et d'évaluation des enseignements par les étudiants.
  - Fiche RNCP non actualisée et incomplète et absence de l'ADD de la formation.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait renforcer le pilotage de la formation et l'adossement de la spécialité au laboratoire.

Il conviendrait d'actualiser les données sur la fiche RNCP et prévoir l'ADD de la formation.



## Professions judiciaires - droit processuel

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Sceaux

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité indifférenciée *Professions judiciaires - droit processuel* forme des juristes ayant des connaissances théoriques et pratiques de la procédure, abordée dans une dimension transversale avec des cours de droit civil, commercial, pénal, administratif, international et européen. La formation est accessible à tout étudiant titulaire d'une première année de master (M1) de droit privé ou de droit public et elle accueille également les élèves-avocats et les étudiants étrangers. La spécialité a pour objectif de permettre aux diplômés d'accéder aux professions juridiques et judiciaires et de se préparer aux concours y afférant. Elle permet aussi aux diplômés de poursuivre en doctorat.

- Appréciation :

La formation, organisée de manière lisible et très équilibrée sur les deux semestres, offre une diversité d'enseignements par son approche transversale de la matière. La professionnalisation est assurée par la rédaction d'un mémoire ou par un stage de deux mois minimum, mais aussi par la pratique, dans le cadre des enseignements, de tous les actes de procédure, de conclusions et de contrats. La formation est adossée principalement au laboratoire généraliste en droit privé l'IDEP (Institut Droit Ethique Patrimoine), mais le dossier ne renseigne pas davantage sur les liens entre ce dernier et la formation et sur l'implication des étudiants à ce niveau. Parmi les compétences additionnelles, on apprécie les cours de langues intégrés (30h). La spécialité apparaît donc satisfaisante dans ses objectifs et ses modalités pédagogiques.

L'attractivité de la formation est très bonne et en progression (260 dossiers de candidature en 2013 pour une trentaine d'étudiants inscrits). Elle s'explique par l'absence de formation comparable à la fois théorique et pratique en Ile de France. Les taux de réussite sont très satisfaisants puisqu'ils oscillent entre 83 et 94 % selon les années. Le dossier fournit une analyse détaillée et chiffrée sur l'insertion professionnelle des diplômés. Celle-ci apparaît satisfaisante (75 % à 24 mois) et cohérente au regard de la formation, les diplômés accédant notamment aux professions judiciaires (magistrat, avocat, huissier) visées par la spécialité. La formation satisfait ici aussi aux critères de l'évaluation que ce soit en matière d'attractivité ou de devenir des diplômés.

L'équipe pédagogique de la spécialité est équilibrée : elle est composée de huit enseignants-chercheurs spécialisés dans les matières enseignées et huit intervenants professionnels qui représentent l'ensemble des professions judiciaires. Concernant les modalités de pilotage, le dossier fait état de deux réunions pédagogiques par an entre les principaux enseignants du M2 et, à plusieurs reprises, du souci d'améliorer la formation et de mesures prises en ce sens. Enfin, on relève que l'annexe descriptive de diplôme (ADD) n'est pas jointe au dossier et que la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est incomplète et non actualisée.

- Points forts :

- Approche transversale de la formation.
- Bonne insertion professionnelle.
- Cours de langues intégrés.

- Points faibles :

- Modalités de pilotage informelles.
- Fiche RNCP incomplète et non actualisée et à absence de l'ADD de la formation.



- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait institutionnaliser le pilotage de la formation en créant un conseil de perfectionnement et en renforçant le suivi des diplômés. Il pourrait être judicieux de proposer le C2i2. Il faudrait actualiser toutes les données sur la fiche RNCP et prévoir l'ADD de la formation.



## Droit pénal et pratique du droit pénal

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Sceaux

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité professionnelle *Droit pénal et pratique du droit pénal* forme des juristes de haut niveau ayant une maîtrise théorique et pratique des mécanismes du droit pénal général et de la procédure pénale ainsi que des connaissances approfondies en droit pénal spécial, droit pénal des affaires et droit de l'application des peines. La formation a pour objectif de permettre aux diplômés d'accéder aux professions juridiques et judiciaires et de se préparer aux concours y afférant. Elle permet aussi aux diplômés de poursuivre en doctorat. La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une première année de master en droit.

- Appréciation :

La formation est lisible et équilibrée sur les deux semestres. Elle offre une diversité d'enseignements par son approche à la fois théorique, pratique et transversale de la matière. Elle intègre les branches spécialisées les plus récentes du champ disciplinaire investi comme le droit pénal de la presse et des nouvelles technologies. La professionnalisation est assurée judicieusement par la rédaction d'un mémoire obligatoire, par un stage dont la durée varie selon le choix fait par l'étudiant entre le parcours recherche ou professionnel (deux mois minimum ou quatre mois minimum), mais aussi par des modules pratiques, qui représentent un volume horaire important de 54 heures, dispensés par des intervenants du monde judiciaire. Enfin, au titre des compétences transversales, on apprécie les cours de langues intégrés même s'ils sont limités à 15 heures et on regrette l'absence de compétences additionnelles en informatique. En conclusion, les objectifs et modalités pédagogiques de la formation sont très satisfaisants dans l'ensemble.

L'appréciation de l'attractivité de la formation est rendue difficile en raison de l'absence d'indication précise sur le nombre de dossiers de candidatures. La spécialité accueille une vingtaine d'étudiants par an avec un taux de réussite qui varie selon les années entre 72 et 96 %. Concernant l'insertion professionnelle, le dossier qui contient des données concrètes et précises, fait état d'une bonne insertion des étudiants : 40 % des diplômés qui ont répondu à l'enquête ont trouvé un emploi et 55 % passent ou préparent un examen d'entrée ou concours. La spécialité permet une bonne insertion professionnelle bien renseignée dans le dossier.

L'équipe pédagogique de la formation est composée très majoritairement de professionnels, ce qui est cohérent pour une spécialité à finalité professionnelle : elle comprend sept enseignants-chercheurs spécialisés dans les matières enseignées et 12 professionnels du monde judiciaire dont un avocat général à la Cour de cassation, professeur associé. Concernant les modalités de pilotage, on relève une direction collégiale de la formation qui permet des échanges réguliers au sein de l'équipe pédagogique et une évaluation des enseignements par les étudiants réalisée par le biais d'un questionnaire joint au dossier. Enfin, l'annexe descriptive de diplôme (ADD) est absente et la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est incomplète et non actualisée, mais le dossier est bien renseigné par ailleurs. Les modalités de pilotage de la formation sont satisfaisantes.

- Points forts :

- Formation intégrant les branches les plus récentes et spécialisées du champ disciplinaire investi.
- Cohérence de la formation proposant une initiation à la recherche solide, tout en étant axée sur la pratique.
- Composition de l'équipe pédagogique en parfaite adéquation avec la formation et les débouchés visés.



- Points faibles :
  - Absence d'ADD.
  - Absence de C2i2.
  - Renseignements sur la fiche RNCP à actualiser (nouvelle nomenclature pour les Codes ROME) et à compléter.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait institutionnaliser le pilotage de la formation et renforcer le suivi des diplômés. Il pourrait être judicieux de proposer le C2i2. Il faudrait actualiser toutes les données sur la fiche RNCP et prévoir l'ADD de la formation.



## Droit de la responsabilité médicale

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

*Sceaux*

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité indifférenciée *Droit de la responsabilité médicale* forme des juristes ayant des connaissances approfondies en droit de la responsabilité civile, administrative, pénale et disciplinaire en matière médicale, et sur ses aspects processuels. Ils acquièrent en outre une solide méthodologie pluridisciplinaire. La formation a pour objectif de permettre aux diplômés d'accéder aux métiers de juristes dans des structures privées ou publiques de santé. Elle mène aussi aux carrières judiciaires ou à la poursuite d'études en doctorat. La formation est accessible aux étudiants titulaires d'une première année de master de droit privé ou de droit public et aux professionnels dans le cadre de leur formation continue.

- Appréciation :

La spécialité offre une formation originale par son approche à la fois théorique, pratique et transversale de la responsabilité médicale. Elle est organisée de manière lisible, mais au regard de la maquette, il apparaît que la répartition des ECTS n'est pas équilibrée entre les deux semestres : 28 ou 31 ECTS selon les options choisies pour le 1<sup>er</sup> semestre et 30 ECTS pour le second. Les compétences professionnelles sont assurées par la réalisation d'un mémoire de recherche ou par un stage, dont la durée n'est pas précisée, ainsi que par la rédaction de consultations, d'assignation ou de requêtes. Les compétences transversales résultent des interventions d'enseignants de la faculté de pharmacie, d'enseignements d'ouverture en économie et histoire de la santé, mais aussi de cours d'anglais appliqué à la santé d'un volume horaire limité (10h). On regrette qu'aucune certification de type C2I ne soit prévue. Les modalités pédagogiques de la formation sont satisfaisantes dans l'ensemble, mais elles présentent néanmoins, au regard du dossier, quelques imperfections notables.

L'attractivité de la formation est réelle avec 130 à 160 dossiers de candidature par an pour des effectifs oscillant entre 16 et 21 étudiants et le taux de réussite est également satisfaisant avec 81 à 94 % de diplômés selon les promotions. L'appréciation du devenir des diplômés est rendue difficile en raison du peu d'informations précises données par le dossier sur ce point. On relèvera néanmoins que le taux d'insertion professionnelle est très satisfaisant avec 90 % des diplômés à l'horizon deux ans, mais qu'il repose sur un taux de réponse faible (35 %), que le dossier ne donne aucun détail concernant l'insertion et que le taux de poursuite en doctorat est nul, ce qui est regrettable pour une formation indifférenciée. Si l'attractivité de la formation est bonne, le suivi de l'insertion des diplômés apparaît donc limité.

L'équipe pédagogique de la formation est solide. Elle est composée de huit enseignants-chercheurs dont deux en pharmacie et de cinq professionnels. Les modalités et l'efficacité du pilotage de la formation apparaissent limitées : aucun organe collégial (à l'exemple d'un conseil de perfectionnement) n'a été mis en place, l'évaluation des enseignements est réalisée par un questionnaire adressé aux étudiants sortants avec un faible taux de retour et le suivi des diplômés se limite à un contact direct entre le directeur de la formation et les anciens étudiants. Enfin, l'annexe descriptive de diplôme (ADD) jointe au dossier n'est pas correctement présentée et la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) n'est pas actualisée. Le pilotage de la formation existe, mais apparaît trop informel.

- Points forts :

- Approche transversale de la formation qui allie droit public, droit privé, histoire et économie dans le domaine médical.
- Bonne attractivité de la formation.



- Points faibles :
  - Faible adossement au milieu socio-professionnel et aux laboratoires de recherche.
  - Faible suivi des diplômés.
  - Faible taux de poursuite en thèse.
  - Fiche RNCP non actualisée et mauvaise présentation de l'ADD.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait renforcer l'adossement de la formation tant au milieu professionnel qu'aux laboratoires de rattachement.

Le C2i2 pourrait être proposé. Les modalités de pilotage pourraient être davantage formalisées. Il serait judicieux d'inciter à la création d'une association des anciens pour faciliter le suivi et l'insertion des diplômés. Il faudrait actualiser les données sur la fiche RNCP et revoir le format de l'ADD de la formation.



## Compétences complémentaires en management des organisations

- Périimètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Paris-Sud, Faculté de Droit Jean Monnet à Sceaux

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité accueille des étudiants ou des stagiaires de formation continue disposant d'une première année de master ou d'une expérience professionnelle dans un autre domaine que la gestion (scientifiques, juristes, littéraires) dans le but de leur apporter une seconde compétence en management. Le premier semestre initie les étudiants dans tous les domaines du management. Au second semestre, un système d'options permet un début de spécialisation vers le management de l'innovation, le management des connaissances ou le management du changement. Les débouchés visés dépendent de la spécialité de départ de l'étudiant : juriste d'entreprise, ingénieur cadre... Cette spécialité est intégrée dans diverses mentions de master en science ou en droit de l'Université Paris-Sud.

- Appréciation :

L'idée de la double compétence est séduisante et devrait incontestablement être un plus pour les étudiants qui en bénéficient. Cependant le dossier souffre de faiblesses inquiétantes concernant son pilotage et les enquêtes d'insertion quasi-inexistantes ne permettent pas de lever certaines interrogations concernant le devenir des étudiants.

Il s'agit de former les étudiants aux savoirs et compétences de base de la gestion afin d'améliorer la qualité de leur insertion. Les connaissances concernent toutes les bases de la gestion : organisation, stratégie, comptabilité, contrôle de gestion, finance, gestion des ressources humaines, marketing, systèmes d'information, gestion de projet, gestion de la qualité. On note aussi un cours en droit de l'entreprise qui, avec 20 heures, semble un peu faible. Un cours relatif à la fiscalité aurait aussi été fort utile. Le dossier ne présente pas les raisons qui ont poussé au choix des spécialisations du second semestre : management de l'innovation, des connaissances et du changement. Les enseignements sont en conformité avec l'objectif de double compétence de la spécialité. Outre le stage, la professionnalisation passe par certains cours dédiés tels que la communication personnelle et l'anglais professionnel, ainsi que par une approche pédagogique qui s'appuie sur les études de cas et la mobilisation de logiciels bureautiques. Les professionnels assurent les 2/3 des enseignements. La formation par la recherche se limite à un séminaire de méthodologie. Les relations internationales ne sont pas formellement organisées, on note simplement quelques étudiants étrangers et quelques stages à l'étranger.

Les étudiants proviennent de différentes mentions de droit et de sciences. Les taux de réussite varient de 82 % à 89 % ; ils sont corrects pour un master. Le dossier fait état de candidatures en provenance de toute la France et de divers pays étrangers, mais aucune statistique ne vient étayer cette diversité géographique. Comme on ne connaît pas le nombre de dossiers reçus, on ne peut évaluer l'attractivité. Avec 27 étudiants en moyenne, les effectifs sont bons pour un master 2, aucune tendance d'évolution ne se distingue. Le taux de poursuite en doctorat est marginal, ce qui est normal pour ce type de spécialité. Le taux d'insertion professionnelle qui était de 80 % quand la spécialité accueillait essentiellement des scientifiques n'est plus que de 50 % pour 50 % de répondants. Les 50 % restants poursuivraient leurs études, ce qui est surprenant pour cette spécialité dont l'objectif affiché est l'amélioration de l'insertion professionnelle. Les rédacteurs du dossier avancent diverses explications : la volonté de se diriger suite à cette spécialité vers une spécialisation plus poussée notamment en gestion, une partie du public se destine au métier d'avocat qui nécessite une poursuite d'étude, des étudiants qui ont débuté très tard leur stage et seraient obligés de poursuivre en seconde année, la présence d'étudiants étrangers. Cependant, si celles-ci sont plausibles, elles souffrent du fait de n'être confortées par aucun élément d'enquête qui démontrerait une bonne insertion suite à la poursuite d'étude. En effet, il n'y a pas de véritable enquête d'insertion dans le dossier : on ne connaît qu'un taux



d'insertion global toutes promotions confondues, rien n'est indiqué sur le statut de l'emploi (cadre ou pas), la nature du contrat (CDD, CDI, précaire), les salaires, la fonction ou le métier, le type de poursuite d'étude et son issue, la situation après celle-ci...

L'équipe pédagogique est de qualité, les intervenants professionnels y représentent environ 57 % des effectifs et assurent 60 % des enseignements. Les « non professionnels » sont majoritairement des enseignants-chercheurs. Le dossier est cependant assez faible sur le pilotage à propos duquel on sait assez peu de choses, en dehors de la présence de délégués élus qui suggèrent des voies d'amélioration. Il n'y a pas d'organe collégial de pilotage (comme un conseil de perfectionnement). Une enquête d'évaluation des enseignements est signalée, mais aucun résultat n'est transmis dans le dossier.

- Points forts :
  - Formation généraliste assez complète, adaptée à la double compétence.
  - Equipe pédagogique cohérente.
  
- Points faibles :
  - Enquêtes d'insertion quasi absentes.
  - Taux d'insertion qui deviennent assez faibles.
  - Pilotage qui semble peu organisé.
  - Ouverture internationale insuffisamment développée.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait développer les enquêtes d'insertion et analyser le faible taux d'insertion professionnelle affiché. Il conviendrait de prévoir institutionnalisé le pilotage notamment par des structures collégiales. Il serait utile de développer un peu plus l'enseignement du droit de l'entreprise et prévoir un cours de fiscalité. L'ouverture à l'international pourrait être développée.



# Observations de l'établissement

Le Président de l'Université

A

Monsieur Jean-Marc GEIB  
AERES  
25 rue Vivienne  
75002 Paris

Présidence  
Bâtiment 300  
91405 Orsay Cedex  
Tel: 01.69.15.74.06  
Fax: 01.69.15.61.03  
president@u-psud.fr

Orsay, le 28 Avril 2014

Réf: 118/14/JB/CV/LS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'ensemble des évaluations que vous nous avez fait parvenir. Dès à présent, nous nous attachons à intégrer vos recommandations dans la nouvelle offre de formation en cours d'élaboration.

Veuillez trouver ci-joint les observations relatives aux évaluations de l'AERES sur l'ensemble des formations de Licence, Licence professionnelle et Master que l'université souhaite vous communiquer. Ces observations fournies par mention sont regroupées par type de diplômes (L, LP, M).

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, mes très cordiales salutations.



UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD  
Pr Jacques BIDJOUN  
Président de l'Université Paris-Sud  
PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex

Université Paris-Sud

Mention : Droit privé et carrières judiciaires

Réponses des directeurs de spécialité

### **Droit privé fondamental**

Des cours de langue seront intégrés à l'occasion du prochain contrat.

Une association des anciens étudiants a été créée fin 2013.

### **Droit des contrats**

Sur « l'adossement de la formation aux différents laboratoires de rattachement » : Il existe des liens étroits entre le master contrats et l'IDEP, les directeurs du master étant chacun responsable d'un des quatre pôles de l'IDEP : le « pôle contrats » et le « pôle droit international ». Cela se traduit concrètement par une participation des étudiants du master à des manifestations de l'IDEP. A titre d'illustration, en mars 2014, l'accueil d'un colloque sur le droit de la consommation a été assuré par cinq étudiants du master et la quasi-totalité des étudiants du master étaient présents à ce colloque.

Sur le « caractère limité des compétences transversales » : Certains enseignements n'apparaissent pas dans la maquette, mais il est effectivement apparu nécessaire de les proposer aux étudiants. A titre d'illustration, ont été assurés sur l'année 2013-2014 des séminaires de méthodologie pour l'élaboration des mémoires et rapports de stage, une préparation aux entretiens dans le cadre d'une recherche d'un stage ou d'un emploi, ...

Il n'existe pas de cours de langues au sein du master car, en raison du niveau très hétérogène des étudiants, il a semblé difficile de proposer un cours d'anglais attractif pour tous les étudiants. Mais les étudiants sont fortement incités à suivre la préparation aux TOEFL et TOIC proposée par la Faculté Jean Monnet ; ils peuvent ainsi tous progresser quel que soit leur niveau.

### **Droit et histoire de l'église**

Sur « l'adossement de la formation au laboratoire de rattachement » : Le lien est très étroit. Comme le note l'expert, les étudiants de M2 suivent certaines conférences organisées pour les doctorants de Droit et Sociétés religieuses. Il est d'autre part à noter que : les étudiants de M2 suivent automatiquement tous les séminaires organisés dans le cadre du laboratoire et participent aux débats ; ils élaborent leur mémoire grâce, en grande partie, à la bibliothèque Gaudemet-Le Bras, gérée par ce centre ; l'oral consiste en un exposé préparé pendant deux

heures dans cette bibliothèque ; le travail quotidien des étudiants se fait dans ce cadre, où se retrouvent professeurs, maîtres de conférences, docteurs, doctorants et étudiants de master 2 ; ceux qui poursuivent en thèse s'inscrivent dans cette même équipe de recherche.

Sur l'évaluation des enseignements par les étudiants : Cette évaluation a été mise en place par l'ancienne directrice, le professeur Michèle Bégou-Davia et fonctionne effectivement depuis l'année 2012-2013.

Les cours de langue sont prévus dans la prochaine maquette : (latin, anglais, ou paléographie).

**Compétences complémentaires en management des organisations** (cette spécialité commune aux diverses mentions a répondu ainsi dans les mentions l'accueillant)

**« Etudes d'insertion quasi inexistantes »**

Les études existent mais leur précision dépend des taux de retour des questionnaires soumis aux étudiants. Nous améliorons la procédure (suivi pluriannuel, relances, pour affiner notre analyse du taux d'insertion, mais nos questionnaires sont soumis peut-être trop tôt, ce qui est un biais dans notre méthodologie). Le taux d'insertion des étudiants reste très bon (plus de 80 %) pour les étudiants qui choisissent directement une insertion professionnelle, et qui obtiennent une proposition suite à leur stage (60% en CDD et 40% en CDI). Toutefois, et comme cela a été précisé dans le dossier d'évaluation, les étudiants en mention Droit choisissent soit de poursuivre leurs études au Barreau soit dans un cursus de gestion, parce qu'ils souhaitent se spécialiser en gestion, et cette tendance ne doit pas remettre en cause la validité professionnelle de la finalité CCMO, mais dénote plus d'une tendance de ces étudiants à vouloir entrer sur le marché du travail avec le maximum d'atouts. Ensuite nous mettons en place des questionnaires à soumettre après la poursuite d'étude.

**« Le dossier fait état de candidatures provenant de toute la France et de divers pays étrangers, mais aucune statistique ne vient étayer cette diversité géographique. Comme on ne connaît pas le nombre de dossiers reçus, on ne peut évaluer l'attractivité. »**

Cette assertion peut être étayée par un décompte simple des dossiers reçus (près de 300 candidatures, 80 dossiers retenus en entretien) et leur analyse par origine de diplôme, par établissement, par pays ; cette statistique n'avait pas été relevée précisément car non demandée, mais c'est une appréciation globale et objective de la composition des candidatures et puis des promotions. Nous tenons à disposition toutes les informations à ce sujet.

**« Une enquête d'évaluation des enseignements est signalée mais aucun résultat n'est transmis dans le dossier »**

L'enquête existe, et elle peut être transmise (questionnaires + traitement), mais le format du dossier d'évaluation ne semblait pas demander un tel degré de précision.

**« Pilotage qui semble peu organisé »**

Le pilotage est organisé, du point de vue pédagogique et professionnel avec une revue des enseignements et des programmes liée à une analyse par compétences requises qui a pris en compte les besoins des étudiants relevés dans les questionnaires qui leur étaient soumis et les

remarques de leurs maitres de stage. La formalisation du pilotage en termes de suivi du devenir des étudiants est effective et recouvre un processus en cours d'amélioration en termes de retour.

Le pilotage en termes de conseil de perfectionnement est aussi effectif et comprend le responsable de la formation, deux professeurs et le délégué de la promotion.

**"il faudrait développer un peu plus l'enseignement du droit de l'entreprise et prévoir un cours de fiscalité"**

Pour ce qui est du cours de droit de l'entreprise, nous avons des arbitrages à opérer en termes de variété des enseignements de gestion et de volume horaire. Toutefois, nous envisageons un renforcement horaire qui pourra passer par une mutualisation avec les mentions de droit portant le diplôme.

Pour ce qui concerne le droit fiscal, nous avons opté pour un enseignement non dédié mais dont les notions opérationnelles et pratiques en termes de fiscalité sont dispensées en droit de l'entreprise, en comptabilité et finance et en contrôle de gestion.